

H O D A N

ma ville

Mars 2018 - N° 144



Journal
municipal

Bulletin





Edito

Le premier trimestre de l'année est consacré à l'élaboration et au vote du budget de l'année. Un peu étrange, direz-vous avec raison. Un budget devrait être voté à la fin de l'année précédente ! C'est vrai, mais encore faut-il avoir les éléments qui permettent de l'établir de manière réaliste.

Une commune, contrairement à l'Etat qui le peut et ne s'en prive pas, ne peut avoir de déficit budgétaire. Si c'était le cas, il appartiendrait au Préfet de le remettre à l'équilibre en augmentant par autorité les impôts locaux !

Et s'il est donc bien sûr exclu d'être déficitaire, encore faut-il cependant faire un bénéfice d'exploitation qui seul permet de faire l'année suivante des investissements pour réaliser équipements et infrastructures, bénéfice d'exploitation qui se réduit dramatiquement d'année en année passant progressivement à Houdan de plus de 250000 € à un peine plus de 100000 € aujourd'hui.

Il faut donc pour voter le budget avoir une connaissance la plus exacte possible de la sauce à laquelle l'Etat va assaisonner les budgets des communes. De combien réduira-t-il encore cette année sa dotation de fonctionnement ? De combien augmentera-t-il encore son prélèvement de péréquation et cette année, cerise sur le gâteau, de combien disposerons-nous comme produit de la taxe d'habitation dont la disparition est programmée, sans du tout être certain que les compensations seront à la hauteur.

En dépit de tout cela, nous maintiendrons le niveau de services en faisant des économies sur de petites choses mais dont le cumul peut s'avérer important. Nous reviendrons à la semaine de quatre jours que le gouvernement précédent avait supprimée. Une économie substantielle pour la commune et pour les familles. Et nous engagerons de plus grosses économies encore en agissant sur l'éclairage public, sur les consommations de nos bâtiments. Ce sera bon pour la planète et bon pour nos finances.

Tout cela avec la mobilisation de subventions importantes des conseils départemental et régional, avec la vente de certains patrimoines que nous aurons remplacés par des équipements plus adaptés, devrait nous permettre de conduire jusqu'à l'horizon 2022-2023 un programme de travaux et d'équipements importants. Et nous commencerons à parler, avant la fin de l'année, d'une nouvelle salle des fêtes à réaliser à cet horizon. Ces perspectives ont été présentées au conseil municipal dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

En dépit des obstacles de plus en plus nombreux posés sur la route des municipalités, nous continuons à avancer en maintenant le services et en préparant l'avenir.

Avec mes sentiments dévoués
Jean-Marie TEYSSIÉ



Différents ajustements dans les délégations ont eu lieu dans les derniers mois.

Le contenu de ces délégations est détaillé dans des arrêtés qui peuvent être consultés en mairie ou communiqués sur demande.

La répartition des délégations est aujourd'hui la suivante :

Les adjoints



Catherine Buon : 1^{ère} Adjointe

Affaires générales, affaires scolaires et périscolaires dont mise en œuvre et suivi des travaux de rénovation du groupe scolaire dans son ensemble, finances : budget et exécution budgétaire, gestion ressources humaines, assurances et affaires juridiques, suivi des intercommunalités, développement et mise en œuvre de la communication.



Christophe Veillé : 2^{ème} Adjoint

Animation et événementiel, animation culturelle, patrimoine, tourisme, attractivité de la ville, gestion des foires et marchés, élaboration et suivi du règlement communal de publicité.



M-Laure Boudeville : 3^{ème} Adjointe

Appui à la vie associative (subventions, locaux, manifestations, accompagnement administratif), jumelages et coopération décentralisée, développement durable.



Claude Richard : 4^{ème} Adjoint

Etat-Civil, bâtiments municipaux : entretien courant (économies de fluides, contrats de maintenance, mise en accessibilité).



Jean-Pierre Lehmuller : 5^{ème} Adjoint

Urbanisme, autorisations de voirie et de l'occupation du domaine public, circulation et stationnement, sécurité incendie des bâtiments communaux et des ERP, sécurité publique dont vidéo-protection, sensibilisation population, relations avec les forces publiques (sécurité, secours), gestions des risques et situations de crise (Orsec, grand froid, canicule, PPMS, alerte attentat...), Organisation des astreintes et réseaux d'alerte, correspondant défense.



L'histoire des Maires de Houdan de 1789 à 2014



Les conseillers délégués



Véronique GARCIA :
suivi des affaires relatives au domaine scolaire
sous la responsabilité de Catherine Buon



Damien VANHALST :
suivi des affaires relatives à la vie quotidienne,
fonctionnement, entretien et préservation de
l'espace public, relations avec le monde agricole
sous la responsabilité de Jean-Pierre Lehmuller



Catherine VERGARA :
suivi des affaires relatives à l'animation culturelle
sous la responsabilité de Christophe Veillé



Isabelle LEBRUN :
suivi des affaires relatives à l'éducation et sensibi-
lisation à la citoyenneté et l'environnement
sous la responsabilité de Jean-Marie Tétart



Gilles CABARET :
suivi des affaires relatives à la voirie : entretien et
travaux neufs y compris éclairage public
sous la responsabilité de Jean-Marie Tétart



Alain STEINER :
suivi des affaires relatives et projets en relation
avec les Bâtiments de France et les Monuments
historiques
sous la responsabilité de Jean-Marie Tétart



Marie-Jeanne GROS :
suivi des affaires relatives au CCAS (Centre
Communal d'Action Sociale)
Sous la responsabilité de Jean-Marie Tétart

Il y a quelques années, M. Emile Le Noé, maire de Houdan de 1989 à 1995, avait établi la liste des maires depuis 1989 après vérification de leur date de prise et fin de fonction. Cette liste a été gravée sur une plaque qui orne un des murs de la salle du conseil. Cela lui a donné l'envie de compléter ce travail par une recherche sur les équipes municipales qui assistaient ces maires, sur les réalisations au cours de leur mandat et finalement à travers tout cela sur la vie de la commune et ses transformations progressives. Ce travail a débouché sur la publication d'un livre « Houdan : les Maires de 1789 à 2014 » que la commune a accepté de prendre en charge. C'est le fruit d'un travail de longue haleine effectué par un passionné de notre histoire locale et qui a cédé ses droits d'auteur à la ville. Nous remercions très chaleureusement M. Le Noé.

Cet ouvrage, édité en 200 exemplaires, est mis en vente au Donjon au prix public de 30 €.

Personnel mairie : ça bouge !

Monsieur Stéphane BELSO, a pris ses fonctions aux services techniques le 02/01/2018 avec une spécificité d'électricien.

Un grand merci et bonne retraite !



Le samedi 13 janvier, la communauté médicale et soignante de l'hôpital et de la ville s'est réunie pour rendre hommage au Docteur Eric Dubois et à son épouse Lucienne, sage-femme, qui cessent leurs activités et quittent notre pays houdanais. Il y avait beaucoup, beaucoup de monde pour leur témoigner reconnaissance et plaisir d'avoir croisé leur route ou les avoir accompagnés.

Eric Dubois s'est installé en libéral en 1983 rue de Paris avec ses confrères Grange, Hamel, Lagarde. Il a commencé son exercice à l'hôpital en 1986 à une époque où médecine de ville et médecine à l'hôpital étaient complètement liées. Cette longue carrière mixte, en ville et au sein de l'hôpital, l'a amené à n'être pas seulement un praticien mais à réfléchir à l'organisation du système de santé, ce qui fut très utile à notre établissement. Quant à son épouse, elle a permis que la préparation à l'accouchement et les rééducations et suivis post accouchement puissent se faire à Houdan. La présence des directeurs successifs de l'hôpital montrait combien ce couple a été apprécié durant ces longues années.



Autorisations et redevances d'

occupation du **Domaine Public**

Toute occupation du domaine public par des personnes privées ou sociétés est soumise à autorisation et alors assujettie au paiement d'une redevance.

Cette autorisation fixe les conditions d'utilisation de ce domaine qui déterminent par exemple la libre circulation des piétons dans ces espaces, l'obligation de libérer ces espaces en dehors des heures d'activité (par exemple rentrer tables et chaises dans le cas d'une terrasse) et interdisent certains types d'usages comme la mécanique en plein air.

Elle fixe par ailleurs le montant de la redevance. Dans certains cas, elle est fixée par des dispositions législatives ou réglementaires, comme c'est le cas pour les armoires électriques, les pylônes, etc. Dans d'autres cas, le montant est fixé par l'assemblée délibérante de la collectivité propriétaire ou gestionnaire de ce domaine (commune ou département) comme c'est le cas pour les terrasses, les étals, etc.

Les commerçants, restaurateurs et débitants de boissons qui souhaitent occuper une partie du trottoir doivent avant tout obtenir une autorisation de terrasse ou d'étalement de produits ou d'équipements. Ils pourront ainsi, après obtention de l'autorisation, installer devant leur commerce une terrasse ou contre-terrasse (la contre-terrasse se situe en bordure du trottoir et permet la circulation des piétons entre l'établissement et les tables), l'installation des tables et des chaises peut être délimitée par des bacs à plantes.

Une fois l'autorisation d'occupation temporaire acceptée, l'occupant doit impérativement respecter différentes règles :

- Ne créer aucune gêne pour la circulation du public, notamment les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuellement, ou pour les véhicules de secours,
- Laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains,
- Respecter les dates et les horaires d'installation fixés dans l'autorisation,
- Respecter les règles d'hygiène, notamment, pour les denrées alimentaires (chaîne du froid, protection des plats cuisinés..), les règles concernant l'interdiction de certaines activités en plein air.

Dans sa séance du 29 octobre 2012, le Conseil Municipal, avait fixé la redevance d'occupation du domaine public pour les usages commerciaux à 10 €/m²/an.

Il a été décidé une revalorisation de ce montant de redevance à 15€/m²/an.

Ainsi pour les 3m² nécessaires à la mise en place d'une rôtissoire, il en coûtera 45 € par an et dans le cas d'une terrasse de 40m² il en coûtera 600 € par an.

Stationnement à Houdan

Gratuit et réglementé
Zone Blanche, Bleue, Verte

Concerne environ 85 %
du stationnement à HOUDAN



STATIONNEMENT LIBRE

(selon les dispositions réglementaires du code de la route)

ATTENTION !
à la sanction pour stationnement abusif
sur le même emplacement sans bouger
7 jours et plus

DISQUE OBLIGATOIRE

Durée Max 1h30

on indique
l'heure d'arrivée
de 9h00 à 12h00
de 14h00 à 19h00

le disque n'est pas obligatoire les dimanches, lundis et jours fériés



DISQUE OBLIGATOIRE

Durée max la demi-journée
on indique
l'heure d'arrivée
entre 8h00 et 12h00
entre 14h00 et 18h00

le disque n'est pas obligatoire les dimanches, lundis et jours fériés

MONTANT DE L'AMENDE

Fixé par l'Etat, pour défaut de disque, non respect des règles, ou stationnement abusif :
amende de seconde classe

35 EUROS

Depuis quelques mois les médias se font l'écho de ces changements qui font beaucoup de bruit et qui sont bien plus dissuasifs qu'avant. Il faut rappeler que ces mesures s'imposent aux communes. Dans certains cas, elles s'imposent en l'état (c'est le cas du montant de l'amende pour dépasse-

Les règles de stationnement, elles, n'ont pas changé :

Respectez-les !

Payant et réglementé (horodateurs)



Parkings autour de la gare, rues à proximité de la gare
Parking du Pot d'Etain et une partie du Parc du Cygne
Le coût du stationnement ainsi que les durées
sont identiques sur les parkings et sur la voirie.

LE FPS À 17 EUROS (FORFAIT POST STATIONNEMENT)

Si vous n'acquitez pas le montant de votre stationnement ou si vous dépassez le temps imparti sans remettre de l'argent dans l'horodateur, vous êtes redevable d'une pénalité qui s'applique en fonction d'un barème établi par chaque commune, pour une durée d'occupation maximale (24h), de laquelle est déduite la part de paiement effectuée s'il y a lieu.

Nous attirons votre attention que le montant du FPS n'est pas le même dans toutes les villes. Certaines sont à 50 euros

Exemple 1

Vous avez réglé pour 2 heures et le véhicule est toujours en place plusieurs heures après.

Avis de paiement pour insuffisance de paiement

17 euros

moins ce qui a déjà été payé

Exemple 2

Aucun paiement n'a été apposé sur le tableau de bord

Avis de paiement pour absence de paiement :

17 euros

ment du temps de stationnement en zone bleue ou verte), dans d'autres cas elles imposent un cadre qu'il appartient aux communes d'adapter.

A Houdan, le FPS a été fixé par le conseil municipal à 17 euros : le dépassement du temps de stationnement sera donc moins coûteux qu'avant.

Après passeports et cartes d'identité, les mairies s'occupent des PACS et changement de prénom !

La loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle modifie certaines procédures et modalités.

Depuis le 1^{er} novembre 2017, la gestion des PACS (déclaration, modification, dissolution d'un pacte civil de solidarité) est assurée par le service de l'Etat Civil de la mairie du domicile. Il est cependant toujours possible d'aller chez le notaire où l'acte sera cependant payant. Les documents à fournir restent inchangés. Néanmoins, lorsqu'il y a des biens à considérer, il est conseillé de prendre conseil auprès d'un notaire, le 1^{er} rendez-vous étant gratuit. C'est aussi à l'Etat Civil de la mairie (celle du lieu de naissance ou celle du domicile du demandeur) que s'effectue désormais une demande de changement de prénom. **Nous rappelons que dans ce dernier cas, l'objet de la demande doit revêtir un intérêt légitime qui ne peut pas être pour simple convenance personnelle.**

Dans les deux cas, le retrait du dossier à compléter se fait uniquement sur place (pas sur internet). Et dans les deux cas, l'instruction du dossier se fait aussi en mairie, mais unique-

ment sur rendez-vous.

Comme le service Etat Civil de la Ville de Houdan est déjà surchargé par les demandes pour les pièces d'identité (cartes d'identité et passeports), les délais pour l'ensemble de ces démarches seront forcément impactés. **Nous souhaitons insister sur ce point auprès de tous ceux qui s'étonnent de nos délais de rendez-vous,** quand ils ne montrent pas leur énervement. S'il faut montrer un énervement, c'est vis-à-vis de l'Etat qui allège ses missions en alourdissant celles des communes sans leur donner les moyens financiers ou humains qui les compensent totalement.

Pour s'acquitter de l'instruction des pièces d'identité, la commune de Houdan supporte un emploi à plein temps ainsi que les dépenses de fonctionnement qui en découlent mais ne reçoit de l'Etat qu'une somme annuelle de 5000€. Etant la seule commune, dans cette partie des Yvelines à avoir accepté cette mission, on ne peut pas dire non plus qu'elle bénéficie d'une solidarité spontanée des autres communes dont les habitants utilisent ce service.

Changement de gestionnaire du marché hebdomadaire

La société « Nouveaux Marchés de France » à qui la commune avait délégué en 2013 la gestion du marché hebdomadaire et de différentes autres activités - dont la foire commerciale de la Saint Matthieu - a été placée en liquidation judiciaire fin décembre 2017. Dans l'urgence, la ville a confié la gestion du marché à la Société Géraud et Associés dans la cadre d'une convention provisoire d'exploitation autorisée par la réglementation dans de telles

circonstances. Il était impossible en effet de reprendre en régie la gestion de ce marché dans des délais aussi courts. Cette convention de gestion provisoire a été signée au 1^{er} janvier 2018 pour un période de six mois.

Le conseil municipal vient de décider de lancer une consultation pour trouver un délégataire à compter du 1^{er} juillet 2018 permettant aussi la prise en charge de la Saint Matthieu 2018.



Le 17 décembre, Micheline Larson recevait famille, amis et tous ceux qui l'ont accompagnée ou l'accompagnent encore dans les nombreux engagements associatifs et bénévoles qui ont guidé sa vie. Mais certains découvraient aussi que Micheline est poète, écrivain, et qu'elle a été reconnue comme telle par de nombreuses distinctions et médailles. C'est donc naturellement que la médaille de bronze de la jeunesse,

Talents et générosité à l'honneur

des sports et de l'engagement associatif lui a été décernée par la Ministre Laura Flessel.

Active pendant 30 années dans la commune de Rouvres pour y organiser fêtes et animations, elle a ensuite, habitante de Houdan, consacré son temps et son énergie aux résidents de nos maisons de retraites et de nos hôpitaux. Aujourd'hui elle continue à visiter les malades qui doivent apprécier sa bienveillance, sa bonne humeur, sa joie. Elle est aussi investie dans la Croix Rouge houdanaise.

Pour toutes ces raisons, le Maire a été heureux de lui remettre officiellement cette médaille en la félicitant et la remerciant.

Anticipation d'économies budgétaires pour 2018

Dans une commune de notre taille, nous n'avons guère d'autres possibilités que de voter le budget en avril, lorsque les dotations et produits fiscaux sont notifiés, (quand ils le sont à cette date), et à ce moment-là il est trop tard pour chercher les économies qui pourraient être faites sur les activités du premier trimestre. Le contexte budgétaire étant de plus en plus contraint, il a été décidé lors du Conseil municipal du 9 novembre 2017, de définir dès cette date certaines économies applicables sur le premier trimestre 2018.

Différentes discussions ont eu lieu avec le bureau municipal et les services qui ont permis de décider d'économies pouvant être faites sans attendre le vote du budget. Une économie de l'ordre de 8000 euros a ainsi pu être décidée et mise en œuvre dès le début de cette année. A titre d'exemple, une modification du format de la réception des vœux aux élus et aux personnels a permis une économie de 4000 euros en limitant la dépense à 2000 € tout en gardant une qualité appréciée à cette manifestation.



Les silos de la gare : bientôt un souvenir de carte postale !

Depuis des décennies, le paysage du quartier de la Gare est marqué par la silhouette des silos agricoles. Ils étaient réalisés près des gares car l'évacuation des récoltes stockées se faisait principalement par la voie ferrée.

Les choses ont changé, les durées et périodes de stockage sont différentes et le transport se fait par route. Il n'est donc plus obligatoire d'implanter les silos près des gares. C'est ce qui a amené les deux coopératives locales, SEVEPI et SCAEL à envisager la construction d'un nouveau silo plus adapté aux usages et normes actuels.

La révision du Plu de Houdan a permis un zonage à cet effet sur la route de Saint Lubin à la sortie de la zone saint Matthieu. Le chantier est en cours. **Des discussions s'ouvriront entre commune, SNCF, Ccph et coopératives pour imaginer les conditions de libération des silos actuels, leur démolition et l'affectation des terrains libérés.**

Dans quelques années, ne resteront des silos que leur présence dans les cartes postales anciennes du quartier de la gare !



La Baladine

fait une pause

Depuis juin 2015, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avait développé les mardis et vendredis un service de transport au bénéfice des personnes âgées - leur permettant de se rendre au marché, faire leurs courses ou rejoindre leur club de loisirs, avec une participation financière de 15 euros par an.

Ce service n'a pas connu le succès espéré. Certes les quelques utilisateurs l'ont apprécié et utilisé régulièrement. Avec au maximum 7 utilisateurs réguliers et pratiquement aucun occasionnel, le coût de revient annuel était de 1439.64 € par bénéficiaire, ce qui ne peut être accepté dans les contextes budgétaires actuels.

Mais le CCAS, dans le cadre de son activité d'appui aux personnes sans moyen de déplacement, mène des discussions avec les partenaires locaux afin que ce service puisse être repris le vendredi.

Site internet de la ville : bientôt en ligne !

Si la commune dispose d'une page Facebook qui connaît un vrai succès avec près de 3000 abonnés, le rythme de parution de son journal « Houdan Ma Ville » a été diminué pour des raisons d'économie. Par ailleurs, la commune disposait d'une page dans le site Internet de la CC Pays Houdanais, mais elle ne pouvait pas la gérer d'une façon adaptée à ses besoins.

Il était grand temps que la commune se dote d'un site internet efficace afin de permettre aux administrés de pouvoir obtenir des informations, de faire des démarches en ligne, ou payer des services en ligne, etc... en dehors des horaires de la mairie.

Le projet de mise en service du site internet spécifique Ville de Houdan avait été décidé et programmé. Il est maintenant bien avancé. Durant 2017, les analyses des besoins ont été effectuées, le cadre technique a été déterminé, et un marché public a été lancé. Le prestataire qui accompagnera la commune a été retenu. C'est la société SYNAPSE qui a été choisie : pour un montant de 11 808 € TTC.

La création, la construction du site, son développement et le remplissage se feront au cours de cette année, avec un espoir de mise en ligne avant la fin de l'année à la rentrée de septembre.

Des nouvelles du projet de parking souterrain

Le terrain concerné pour la réalisation de ce projet est établi en réserve foncière dans le Plan Local d'Urbanisme, sous la forme d'un emplacement réservé pour opération « parking public souterrain ». De nombreuses réunions de travail se sont tenues avec les prestataires, notamment, le cabinet Saville, en charge de définir le montage juridique et opérationnel portant proposition des différentes options envisageables. Il faut prendre en considération les règles du PLU et les contraintes de la commande publique, établir le cadre global du processus à mettre en œuvre (contenu des accords avec l'opérateur, mise en cohérence avec le PLU, échéancier, etc.), élaborer le cahier des contraintes architecturales et urbanistiques dans lesquelles le permis de construire devra s'inscrire et définir le contenu des prestations dues par le constructeur pour le parking public, tout en assurant la Ville de la compatibilité des prestations ainsi définies avec les contraintes de l'équipement.

Initialement, il avait été envisagé que ce terrain soit vendu par le propriétaire auprès d'un promoteur qui aurait en charge d'effectuer les travaux de parc de stationnement (dont une partie des places de stationnement serait vendue à la Ville) et de logements.

Toutefois, la législation en vigueur n'autorise pas ce type de montage opérationnel. Ainsi, il est considéré que la Ville doit acquérir la totalité de la propriété puis organiser une consultation de promoteurs, étant entendu que cette consultation imposera au candidat retenu de réaliser un projet cadré par un cahier des charges (réalisation du gros œuvre du parc public de stationnement, étant donné l'imbrication de ce dernier avec l'ensemble immobilier).

Des échanges ont également eu lieu avec le propriétaire du terrain, la Sté United Medicinal Plants et un accord préalable a pu être envisagé sur les bases



Naissances

2017

Septembre : Lina DAUMAL

Octobre : Owen PETRONILLE, Savannah ROCHE, Alicia PRIVAT DELMAS

Novembre : Ezio COQUEL, Chloé CAMUS DE LA GUÉRINIÈRE, Anahé MORVAN

Décembre : Niobé LIPCZAK, Essam ALAHIANE, Louane LEBRUN LECERF, Mathilde MARTINS CALIXTO, Lyna MERSIMI, Matthieu FORTIER

2018

Février : Mila LE BOIS PHUTHONG, Zaim DEGOIS ELMOSTEFA, Louise CLOUET

Mariages



9 décembre 2017 :

Mme Sandrine CHARPENTIER
et Mr Patrice MAS

30 décembre 2017 :

Mme Cécile GIRARD
et Mr Fang DU

Décès

Antoinette MORVAN, Denise BURY, Philippe ALLAIS, Christiane CHALOT, Suzanne MÉRAUD, Denise TAILLARD, Joseph MARC, Luc FRANÇOIS, Denise FOSSET

Jacqueline AMORIC, Denis AZILINON, Jean-Claude EVRARD, Albertine DEBORD, Joseph PORGRONT, Louise MERALI, Marguerite JOMAIN, Jeannine HENNEQUIN, Denise LORIN, André SCELLES

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles attristées par ces deuils.

Hommage



Mme Jeannine LARSEN est décédée le 15 octobre 2017 à l'âge de 89 ans. Toujours de bonne humeur, elle a été très dévouée à la commune de Houdan en tant que bénévole. Elle s'est beaucoup investie pour la bibliothèque en passant un diplôme de bibliothécaire à Versailles afin que la commune reçoive une subvention pour l'achat de livres. Elle a été également Présidente de la gymnastique volontaire. Elle aimait randonner avec un groupe d'amis avec lequel elle participait encore en mai 2017.

suivantes : prix de vente du terrain : 917 493 € dont TVA sur marge incluse. Auquel s'ajoute l'ensemble des coûts relatifs aux frais de diagnostic portant sur l'étude géotechnique (12 000 € TTC), l'établissement du plan de nivellement (1 488,80 € TTC), le diagnostic amiante (18 180 € TTC) Ces frais ayant été réglés par le propriétaire actuel pour des diagnostics obliga-

toires, pourront être inclus dans le prix de vente que la Ville proposera au promoteur futur. Il est également envisagé qu'une clause suspensive soit introduite, mettant à la charge du propriétaire actuel les frais éventuels de dépollution des sols et de traitement des déchets afférents, qui viendraient en déduction du prix de vente ci-dessus énoncé.

Les travaux pour 2018

Le conseil municipal en votant le budget 2018 au plus tard mi-avril, aura à voter les crédits d'investissement pour des projets pouvant démarrer ou être effectués dans l'année.

Les travaux de voirie

Ces travaux ne dépendent pas que du bon vouloir du Conseil Municipal, ils sont étroitement liés (pour les travaux de voirie notamment) aux programmations d'autres structures comme le Siahm (Syndicat d'assainissement Houdan Maulette) ou la CC Pays Houdanais. En effet, la rénovation de rues doit être aussi l'occasion de remettre en état les réseaux d'assainissement, remplacer les branchements d'eau potable encore en plomb, enfouir les réseaux d'électricité ou d'éclairage, etc.

Il faut donc s'assurer que le SIAHM est prêt pour la rénovation de réseaux et que la CC Pays Houdanais pourra prendre en charge le financement de la couche de roulement et des fils d'eau.

En 2018, ces conditions sont d'ores et déjà réunies pour la rénovation totale de la Cité de l'Opton et pour la rue des Clos de l'Ecu entre la rue des Jeux de Billes et la rue des Remparts.

La rénovation de la Cité de l'Opton est une opération complexe qui consistera aussi à faire des travaux en parcelles privées, les réseaux d'assainissement n'étant pas dans la rue mais dans ces parcelles, devront être déplacés. Enfouissement des réseaux, rénovation éclairage public, etc. seront aussi au menu. Cette complexité va conduire à faire une réunion publique avec l'ensemble des riverains et propriétaires pour expliquer les enjeux, les travaux, le calendrier, le financement.

La réfection de la rue des Clos de l'Ecu sera moins complexe mais nécessitera une intervention lourde et coûteuse sur une canalisation d'assainissement de gros diamètre et conduira à la mise en place d'une déviation.

Le montant prévisionnel de ces travaux est important. Il s'élève à 698 000 € TTC pour la rénovation de la cité de l'Opton et à 348 000 € TTC pour la rue des Clos de l'Ecu. Le Siahm supportera environ 421 000 € pour ces deux opérations et la CCPH contribuera à hauteur de 93 000 €.

L'éclairage public

La gestion de l'éclairage public peut être une source importante d'économie de fonctionnement, qui s'avère indispensable en ces temps de réduction des dotations de l'Etat. C'est aussi une contribution incontournable à la transition énergétique. Avec plus de 1000 points lumineux, dont les derniers installés sont évidemment en led, il y a un grand champ de travail possible qui a commencé avec le remplacement de lanternes énergivores et coûteuses en entretien.

Une première tranche a été lancée fin 2017 et donnera lieu à exécution courant mars. Il s'agit du remplacement de l'ensemble des lampadaires et lanternes du quartier du Tapis Vert, équipements d'un autre temps qui éclairent y compris le ciel. C'est aussi le cas des lanternes murales ou sur mâts de la rue de Paris entre la rue de l'Enclos et la route de Champagne, de la rue d'Epéron entre l'allée de la Vierge et la sente de l'Abreuvoir, du 10 bis rue des Jeux de Billes et enfin de la route d'Anet.

C'est au total une tranche de 41 900 € TTC qui a été engagée.

Cet effort sur l'éclairage public va être renforcé avec l'adoption en cours d'année d'un plan de rationalisation de l'éclairage public qui conduira à la généralisation des lanternes à led, à l'adoption de dispositif d'allumage avec détecteur de présence sur certains équipements comme les parcs de stationnement de la gare, etc...

Les économies engendrées seront importantes tant sur l'énergie que sur la maintenance car les nouvelles lampes led sont garanties sur des périodes allant jusqu'à huit années.

Dès 2018, une tranche de 50 000 à 100 000 € pourra être envisagée.

Présentation de la nouvelle résidence à côté du cimetière



A 400 m des commerces, à 8 minutes à pied de la gare, la nouvelle résidence « Les Toits de Houdan » propose 36 logements et 4 maisons de ville, avec des places de parkings en sous-sol et aériennes. De grands jardins, de beaux balcons agrémentent la plupart des appartements, quand ceux-ci ne bénéficient d'une vue panoramique exceptionnelle sur les toits de la Ville. Le samedi 2 janvier 2017 avait lieu l'inauguration de la résidence. Le maire et ses adjoints, ont accueillis, autour d'un cocktail organisé par le promoteur, les futurs Houdanais, afin de leur présenter leur futur cadre de vie.

Déclarations préalables autorisées

- SOVAL – Extension + ravalement – 1 à 7 allée de la Vierge
- DORMOY – Surélévation – 42 Grande Rue
- OGEC STE JEANNE D'ARC – construction d'un préau – 78 r de Paris
- GAULTIER – Extension – 11 rue de la Pie
- RICHARD – Ravalement – 46 rue de l'Enclos
- DA SILVA BARBOSA – réfection toiture – 23 r des Jeux de Billes
- BLANCHARD – réfection toiture – 16-18 rue de l'Enclos
- HOULBRACQ – clôture – 1 cavée de l'Abreuvoir
- IPCZAK – Extension – 26 rue du Moulin d'Olivet
- LE CHALET DE CLOCHETTE – façade commerciale – 38 Gde Rue
- DURET – clôture – 7 rue des Alouettes
- BUGUELLOU – aménagement de combles – 15 av. de la Rép.
- SCI SOAP – modification de façade – 48-50 rue de l'Enclos
- TERNISIEN – réfection toiture – 35 rue des Fossés
- PLEJ – modification de façade – 66 rue des Mèches
- MIESCH – ravalement – 70 rue de Paris
- SARL LE TIRE BOUCHON – façade commerciale – 18 rue des Vieilles Tanneries
- SCI LES EPICIERS – changt de destination – 1 rue du Cheval Bardé
- ARL SBO – façade commerciale – 40 Grande Rue
- TREUILLE – clôture – 9 rue des Alouettes
- DESCHAMPS – volets – 180 route de Champagne
- LE FEUVRE – ravalement – 125 rue des Mèches
- RYON – réfection toiture – 22 avenue de la République
- SARL COTE RUE – façade commerciale – 32 Grande Rue
- CHA FRE DINE – division logement – 85 bis rue de Paris
- MASSOT – division – Rue Saint Mathieu
- GOMES – velux – 6 rue du Tapis Vert
- MAGALHAES – abri de jardin – 7 rue du 8 Mai
- LEBOULEUR – clôture – 217 rue des Fleurs
- SCI LE 73/75 – façade commerciale – 73 rue de Paris
- PROENCA – extension – 4 rue du Parc
- FRANCE PAC ENVIRONNEMENT – panneaux photovoltaïques – 7 rue de la Vesgre
- BLANCHARD – extension – 16-18 rue de l'Enclos
- HERVE – réfection de toiture – 8 rue de la Planche Imbert
- CHAPET – extension – 260 rue des Mèches
- DUGAL – remplacement menuiseries – 9 rue des Fossés
- SELAS BIOLAB – ravalmt + réfection de toiture – 21 r de l'Enclos
- HILT – clôture – 1 rue des 4 Tilleuls
- CAM HOUDAN – changement de destination – 3 bd de la Gare
- CAYLAK – Remplacemt menuiserie + portail – 1 r du Tapis Vert

Permis de construire autorisés :

- SEVEPI – Silo agricole – 5079 rue Saint Mathieu
- SCI VBRT – construction d'un entrepôt – rue des Garennes
- GAULTIER – construction d'une maison – rue de la Vierge
- LOPES – constr. d'une maison – ch. de la Croix aux Pèlerins
- RODRIGUES – aménagement d'un bâtiment – 35 rue de l'Enclos
- VIGOURET – construction d'une maison – 21 rue du 11 Nov
- MARTINEZ / BIDAUD – constr. d'une maison – rue des 4 Tilleuls
- AINCOURT / JEAUNEAU – constr. d'une maison – 555 rue des Clos de l'Ecu
- DE KOMAROWSKI – constr. d'une maison – 116 rue de Paris
- LEBLOND – constr. d'une maison – 24 avenue de la République
- SCI LA NEUVILLE – constr. de 2 maisons – 20 rue du 11 Nov

Déclarations préalables refusées :

- DUGAL – velux – 9 rue des Fossés
- SOVAL – création de logements – 59 rue de Paris

Permis de construire refusés :

- IBERT – aménagement d'une grange – 1 rue des 4 Tilleuls
- DEQUE – extension – 13 rue des Alouettes
- BERNIER – extension – 50 rue du Moulin des Arts

Permis d'Aménager autorisés :

- PRAXIS IMMOBILIER – lotissement – 20/21 rue du 11 Novembre
- ANDENAMEELE – lotissement – 24 avenue de la République

Aménagement route d'Anet et entrée cimetièrè



La réalisation de l'opération des « Toits de Houdan » a rendu obligatoire l'aménagement de la route d'Anet qui dessert l'entrée du Cimetière, laquelle était en très mauvais état et n'honorait pas les cortèges funéraires qui se rendaient au cimetière et n'en assurait pas non plus la sécurité.

Afin d'anticiper la livraison du programme immobilier « les Toits de Houdan » la Ville a souhaité réaménager cette rue pour en améliorer l'esthétique et les aspects pratiques. Les travaux, qui ont eu lieu en décembre, ont permis la rénovation des couches de roulement, la rénovation de l'éclairage, la réalisation d'un trottoir, de places de stationnement. Ces aménagements conduisent à la mise en place de cette rue en sens unique et son passage prochain en zone 30. Ils permettent maintenant une accessibilité sécurisée au cimetière dont l'entrée a été modifiée en forme de demi-cercle pour mieux accueillir les visiteurs et les cortèges.

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises MTP pour la rue et BHI pour la maçonnerie de l'entrée pour un montant total de 186 011,86 € TTC, la CC Pays Houdanais ayant participé pour un montant de 53 570 € TTC .



Il est effectivement prévu une livraison fin avril des logements et du bâtiment dont les travaux sont pour le moment avancés à 90 %. Il a été fait le choix de matériaux de qualité pour les parties communes : pierre blanche pour les escaliers, serrurerie traditionnelle, pavés recoupés ... La maquette de la basilique Jésus Adolescent devrait être installée deuxième semaine d'avril par Mr Gimel. Les travaux des commerces à venir commencent maintenant.



La 948^{ème} St Matthieu

Cette fois-ci sous le thème du vintage, elle a encore été une belle occasion pour s'amuser et participer à l'ambiance générale si particulière de notre fête presque millénaire, qui avait réinvesti cette année le centre-ville. Le soleil, qui s'était invité a permis à tous de profiter sans retenue de ces trois jours de festivités avec les artistes choisis pour illustrer le thème annuel et qui ont égayé nos rues.



Le 8 octobre, un public averti et connaisseur a pu apprécier le récital donné par Régis Allard, organiste qui s'est entièrement consacré à l'interprétation de musiques anciennes, et qui est titulaire de notre orgue si rare et si spécifique... A l'issue du récital, le public a pu se procurer en avant-première le CD enregistré sur l'orgue Louis-Alexandre CLICQUOT de l'église Saint Jacques-Saint Christophe «Magnificat 1739».



Après 15 ans d'absence, le concours du pâté de Houdan renaît

La Confrérie Gastronomique de la Poule et du Pâté de Houdan œuvre depuis sa création pour relancer le concours du meilleur pâté de Houdan, qui était traditionnellement un des moments forts de la Saint Matthieu. Comme autrefois, le concours a été ouvert aux professionnels et amateurs.

En présence de Christophe RAOUX (meilleur ouvrier de France en 2015 et chef au Peninsula), et de Daniel VARLET, (charcutier traiteur depuis 4 générations sur Mareil-Marly et St Germain en laye), la Confrérie s'est réunie au restaurant « La Poularde » le vendredi 15 septembre 2017 pour déguster à l'aveugle et départager les 16 pâtés en compétition.

Grand-Prix d'honneur toutes catégories : M Blaise PARMENTIER (particulier), Paris

Catégorie « professionnels » :

- Prix d'honneur : M Léo BESNARD sous-chef au Peninsula à Paris
- Premier prix : M Sylvain VANDENAMEELE chef au restaurant « La Poularde » à Houdan

Catégorie « particuliers » :

- Prix d'honneur : M Blaise PARMENTIER de Paris
- Premier prix : M François DUPRET de St Lubin de la Haye

Les lauréats se sont vu remettre leur prix sur le podium place de l'église, lors de la 948^{ème} Foire Saint Matthieu, le dimanche 24 septembre 2017.

Cérémonie commémorative



Malgré un temps froid et pluvieux ce samedi 11 novembre, de nombreux houdanais s'étaient retrouvés pour suivre le cortège officiel, afin de commémorer l'armistice de la première guerre mondiale, mais aussi la mémoire de tous les français qui donnent leur sang et leur vie, encore aujourd'hui pour défendre nos valeurs partout dans le monde. Comme ces dernières années, des collégiens organisés avec leur professeur, en plus des enfants de Houdan étaient présents pour chanter la Marseillaise, témoignant que la transmission du message de cette cérémonie demeure bien vivante.

Les cérémonies se sont terminées, comme de coutume, par les remises de médailles civiles récompensant le travail :

MEDAILLE D'ARGENT (20 ans) : Madame MONTERO Elisabeth

MEDAILLE VERMEIL (30 ans) : Madame DA CUNHA Maria, Monsieur CARRIERE

MEDAILLE D'Or (35 ans) : Monsieur CARON Laurent, Monsieur MANTIONE

MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE OR : Madame Françoise GOUBIN

MEDAILLE GRAND OR (40 ans) : Monsieur LORENT Serge, Monsieur JELIC Mirko

Colis des Aînés



Comme chaque année, la ville de Houdan a confié le soin au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de gâter nos anciens. Les séniors ont donc reçu comme les années précédentes, un colis de Noël, très apprécié pour les fêtes de fin d'année. Ainsi, c'est un beau colis, bien garni, qui leur a été remis à domicile par les membres du CCAS ainsi que les conseillers municipaux. Les résidents houdanais de la Maison de Retraite n'ont pas été oubliés non plus. Ceux qui n'ont pas pu être présents chez eux pour la distribution ont ensuite pu le récupérer directement à la mairie. En tout, ce sont 371 colis de Noël qui ont fait le bonheur de nos séniors.

Les anciens combattants



Le 20 janvier, à la salle Henri Cuq, s'est tenue l'assemblée générale de la section Union Nationale des Combattants de Houdan sous la présidence de Pierre Jozeau, qui accueille aussi des anciens combattants d'autres villages du pays houdanais. Les effectifs des associations patriotiques diminuent naturellement et certaines manifestations comme celles commémorant la première guerre mondiale n'ont bien sûr plus de survivants pour les célébrer. Et au cours de cette assemblée générale, les débats ont aussi porté sur la pertinence de regrouper le même jour toutes les cérémonies patriotiques. Nul doute que ce sera le cas un jour! Un grand bravo, aux responsables de ces associations patriotiques dont l'énergie et l'engagement sont intacts en dépit de l'âge.

Concert intimiste



Samedi soir 3 février, à la Ferme Deschamps, le groupe Pascal Descazeaux and Co a enchanté le public avec ses compositions mêlant chansons françaises et musiques du monde. La rencontre des textes humanistes de l'auteur compositeur avec les musiques folk rock colorées d'ambiance latines ou africaines, ont permis au public des voyages dans diverses contrées où la musique est reine. Une belle soirée de février!

Les rois de la galette



La galette des seniors houdanais a eu lieu le jeudi 11 janvier à la salle des Fêtes, organisée et servie par les membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Y compris les résidents de la Roseraie, ce sont 167 personnes qui étaient présentes pour la partager dans une ambiance conviviale et festive et qui ont pu assister au spectacle présenté par le groupe NEVADA sur le thème de la chanson française, suivi d'une animation dansante.

Un rassemblement idéal pour profiter de l'occasion de sensibiliser ce public malheureusement trop ciblé par les escrocs en tous genres, ce que n'a pas manqué de faire la gendarmerie de Maulette après le discours traditionnel de Monsieur le Maire.



La Dictée Houdanaise



Le 25 novembre, la 4^{ème} édition du concours de dictée houdanaise a réuni 35 amateurs de lettres à la Ferme Deschamps. C'est un beau succès une fois encore, pour cet événement qui devient le rendez-vous annuel des amoureux de la langue française et de ses difficultés, sur notre territoire. Cette année, Laurent Saul, notre Bernard Pivot local, avait concocté pour cette épreuve semée d'embûches, un conte médiéval houdanais. Un grand bravo au rédacteur et animateur de ce samedi qui crée à chaque fois de nouveaux univers, qui ont

tous en commun l'originalité de se situer dans notre ville!
 Bravo aux participants et tout particulièrement aux 13 collégiens qui ont concouru.
 - Adultes : 22 participants / Vainqueur : Sandrine Phirmis
 - Collégiens 6^{ème} 5^{ème} : 7 participants / Vainqueur : Elouan Coleno
 - Collégiens 4^{ème} 3^{ème} : 6 participants / Vainqueur : Maïwenn Coleno
 - Prix d'excellence : Sandrine Phirmis
 Toutes nos félicitations aux lauréats!

Traitement du calcaire de l'eau potable

Le SIVOM de la Vaucouleurs Rive Droite assure la production et la distribution d'eau potable de notre commune, à partir d'un captage situé à Saint-Lubin-de-la-Haye.

Notre captage puise dans la nappe de la craie une eau très dure. Les élus ont de ce fait envisagé depuis plusieurs années la mise en œuvre d'une solution collective de traitement du calcaire. Cette réflexion a abouti en 2016, avec le lancement de la construction d'une usine de décarbonatation de l'eau à Saint-Lubin, dont les travaux sont en cours d'achèvement.

Une eau plus douce vous est distribuée depuis le lundi 18 décembre 2017. Elle est passée ainsi progressivement d'une dureté moyenne (TH) de 35°F à 22°F fin 2017.

Elle vous apportera un véritable gain en termes de confort d'utilisation et vous permettra de faire en moyenne de l'ordre de 50 € d'économies annuelles par foyer (sel adoucissant, énergie électrique, produits assouplissants, durée de vie des équipements électroménagers et robinetterie améliorée ...). En contrepartie, votre facture d'eau ne variera que de 30 € par an.

Les dangers du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer. Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)

TRAITEMENT DU CALCAIRE DE L'EAU DISTRIBUÉE SUR VOTRE COMMUNE EN 7 QUESTIONS

1. QU'EST-CE QUE LE CALCAIRE ?

Il est constitué de carbonate de calcium (craie) et de carbonate de magnésium, sels minéraux issus des roches et des sols crayeux.

$CaCO_3$

$MgCO_3$

4. DÉCARBONATATION : COMMENT ÇA MARCHE ?

En mettant l'eau dans une cuve de traitement en contact avec un réactif alcalin, la soude, le calcaire dissous dans l'eau se cristallise. Il est ensuite extrait de la cuve.

2. LE CALCAIRE EST-IL BON POUR LA SANTÉ ?

L'eau nous apporte 5 à 15 % de notre consommation journalière de calcium et de magnésium, indispensables au corps humain (os, énergie, muscles...).

5. QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA DÉCARBONATATION ?

Pour les particuliers : des économies d'achat de produits ménagers, de sels pour adoucisseur, en entretien chaudières... Pour les collectivités : des camérisations qui ne se connaissent plus.

3. COMMENT MESURE-T-ON LE CALCAIRE DANS L'EAU ?

La mesure en degrés d'une eau potable, qui s'exprime en degré français, définit la notion de dureté de l'eau.

1°F = 1 mg calcium ou 0,5 mg de magnésium par litre d'eau.

Votre eau APRES décarbonatation

15°F

22°F - 28°F

Votre eau AVANT décarbonatation

35°F - 45°F

6. QUELS SONT LES RÉGLAGES À FAIRE SUR LES APPAREILS ALIMENTÉS PAR L'EAU POTABLE ?

Les adoucisseurs, s'ils sont conçus par les particuliers, doivent être réglés avec beaucoup de minutie et caractéristiques de l'eau. Pour les appareils électroménagers, les notices d'utilisation doivent être consultées pour adapter les fréquences de remplissage et sel, dosage lessive, remplacement des filtres de carters...

Modèles avec ligne en appais pour le réglage

7. QUE FAIT-ON DU CALCAIRE RÉCUPÉRÉ DANS LES USINES DE TRAITEMENT ?

Le calcaire, résidu inutile, peut être valorisé et remis aux mines.

Il va dans les poumons

On a mal à la tête

On a envie de vomir



Du **NOUVEAU** pour les dépôts en déchetterie : depuis le 1^{er} janvier 2018, vous devez faire une demande d'attribution de **badge**

Pour cela, vous devez imprimer le formulaire sur le site du SIEED (www.sieed.fr), le remplir et l'envoyer au SIEED, 29 bis rue de la Gare – 78890 GARANCIERES sans oublier les pièces justificatives demandées.

Vous avez le droit à un badge par adresse d'habitation ou d'entreprise. La liste des pièces à réunir et à joindre à votre demande est indiquée sur le site du Sieed.

La carte est strictement personnelle et ne peut être vendue ou cédée à un tiers. En cas de perte ou de vol, le renouvellement est payant selon le tarif fixé par délibération du comité syndical.

Les conteneurs enterrés, **halte aux incivilités**



Une fois de plus, il faut déplorer l'attitude lamentable de certains habitants qui continuent à déposer leurs sacs à côté des conteneurs enterrés au lieu de les mettre dedans, qui continuent à déposer des emballages de grandes dimensions au lieu de les découper pour les mettre dans les conteneurs, qui déposent des encombrants au pied des conteneurs au lieu d'aller à la déchetterie. **Nous avons eu la satisfaction de pouvoir identifier plusieurs de ces administrés irrespectueux et de leur appliquer les contraventions prévues par ces situations. Nous continuerons à les traquer même si il faut passer tôt le matin ou tard le soir près des conteneurs.**

Il arrive que ces conteneurs soient pleins ou qu'il y ait un incident de fonctionnement. Dans ces situations, la commune s'efforce de mettre rapidement des bacs à proximité. La commune a engagé des discussions avec le Sieed pour que les conteneurs enterrés soient nettoyés plus souvent.

Collecte des déchets

Encombrants : prochains passages les **16 mai et 5 décembre 2018**. En dehors de ces dates précises de ramassage dans Houdan, la déchetterie est à votre disposition pour cela.

Déchetterie de Houdan : ouverte aux particuliers et professionnels (sous certaines conditions) les vendredis, samedis et lundis de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le dimanche de 9h à 13h.

Renseignements et demande des badges d'accès directement au SIEED. Téléchargement de l'imprimé correspondant sur leur site. Ne déposez rien aux abords de la déchetterie, **il vous en coûterait une amende !**

Déchets verts : du **26 mars au 3 décembre, le lundi**. Pour maintenir nos trottoirs propres, ne sortez pas les sacs de déchets verts avant le dimanche soir et n'oubliez pas que la déchetterie est aussi à votre disposition. Les sacs sont à retirer dans les locaux des Services Techniques de la Ville au 20, rue St Matthieu un peu avant 12h ou un peu avant 17h ou bien sur rendez-vous en prenant contact avec ces services au 01.30.88.11.74.

Déchets ménagers et emballages : ramassage le mardi et le vendredi. Le vendredi, les ordures ménagères (couvercle vert ou marron) et les emballages (couvercle jaune) sont ramassés le même jour (avant 6h30 dans la rue d'Épernon pour tenir compte de l'installation du marché). Pour les rues suivantes : rue de la Vignette et rue des Fossés, le ramassage s'effectue le mercredi, avec un véhicule spécial compte tenu de l'étroitesse des voies. **Ne laissez pas vos poubelles dans la rue**, pour ne pas détériorer l'aspect de notre ville et ne pas empêcher le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

Gestion des bacs poubelles : **Attention** : **nouvelles règles de commande pour les bacs**

Pour demander un nouveau bac ou une réparation, vous devez télécharger le formulaire sur le site du SIEED (www.sieed.fr), le remplir et l'apporter en mairie. Si vous ne disposez pas d'ordinateur, vous pouvez demander l'impression du formulaire en mairie. Il vous en coûtera le prix d'une photocopie.

Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux :

les personnes en auto-traitement ont une solution pour la gestion de leurs déchets particuliers (seringues, aiguilles, lancettes...). Un service d'élimination réglementaire est gratuitement mis à leur disposition par le SIEED. Ces personnes peuvent se procurer gratuitement des boîtes de dépôt auprès de leur pharmacien. Une fois pleines, les boîtes doivent ensuite être scellées puis déposées dans la borne prévue à cet effet, à la déchetterie.

Les Restos du coeur



Le centre est ouvert toute l'année

20 rue Saint Matthieu 78550 Houdan

01 30 59 34 95

ad78.houdan-cd@restosducoeur.org

Responsable du centre :

Brigitte BENTO CORREIA : 06 12 41 41 85

Distribution alimentaire :

(sous conditions de ressources)

mardi de 14h à 16h 30 et vendredi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30

Atelier informatique :

mercredi de 14 h à 16 h.

Les Restos du coeur vous disent merci

C'était vendredi 17 novembre au soir, le traditionnel « Pot de remerciement » de l'équipe des Restos du Cœur de Houdan. Un moment simple et convivial, dans les locaux que la municipalité leur met à disposition toute l'année. Un moment chaleureux, dans lequel s'investit l'équipe complète des bénévoles, pour remercier tous les partenaires, qui, par leurs dons et aides diverses, les soutiennent et leur permettent d'être ouverts toute l'année, sachant que les Restos du Cœur de Houdan sont les seuls à le faire de façon permanente dans les Yvelines. Un grand bravo à toute cette équipe dynamique et dévouée et un grand merci à tous ceux qui sont solidaires et les soutiennent dans leur action quotidienne.



Houdan, ville solidaire...

Mardi 31 octobre à 18h, a eu lieu la remise officielle de l'aide votée par le conseil municipal le 21 septembre 2017, pour aider nos compatriotes sinistrés des Antilles à qui les ouragans Irma, José et Maria ont tout pris.

Mr le Maire JM TETART, en présence de trois de ses adjoints, a remis le chèque de 1750 euros (soit 50c par habitant) à Julien Bourgogne, Président de l'antenne locale de la Croix Rouge Française, qui a été choisie pour cette mission de solidarité.

Cette démarche particulière de solidarité s'inscrit dans la volonté globale houdanaise, de continuer à soutenir les démarches solidaires de différentes manières. C'est, pour la solidarité locale, la ville qui développe les logements locatifs sociaux, pratique des quotients familiaux pour la



Demande de logement social

Le site internet, mis à disposition par le ministère chargé du logement propose des services pratiques relatifs à la demande de logement social. Il permet :

- l'enregistrement en ligne d'une nouvelle demande de logement social à l'issue duquel un récépissé attestant de l'enregistrement de la demande et comportant le "numéro unique d'enregistrement" sera délivré.

- la consultation, le renouvellement et la mise à jour d'une demande de logement social existante.

Pour tout renseignement, consulter le service logement de la mairie.



...encore
... et toujours...



tarification de ses services, met à disposition gracieuse des restos du cœur un pavillon et un terrain qui lui permettent de prodiguer différentes aides et services tout au long de l'année. C'est à l'identique pour l'antenne houdanaise de la Croix Rouge, qui dispose aussi gracieusement d'un local pour lui permettre de déployer ses différents modes d'assistance aux personnes en difficultés. Pour la solidarité lointaine, Houdan est depuis des années en partenariat avec Baila en Casamance et grâce à cette solidarité, les conditions de vie, de naissance et d'éducation, se sont nettement améliorées.

Vivre à Houdan, c'est aussi garder à l'esprit qu'ici ou ailleurs, il peut y avoir des accidents de la vie ou des nécessités de développement, et qu'il est juste d'agir. Parce que « Rien n'est solitaire, tout est solidaire. » (Victor Hugo)

si tous les gars du monde
voulaienent bien se tenir la main...

A Houdan, ville de toutes les solidarités, on peut voir travailler ensemble le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les Restos du cœur, le Secours Catholique, La Croix Rouge. Car ils ont la mission commune d'apporter aide, secours et soutien, physique et moral, aux personnes accidentées de la vie... Et qu'unir leurs moyens, connaissances et compétences est un gage de réussite pour y parvenir. Bravo à tous les bénévoles qui ne comptent ni leur temps ni leur fatigue, pour se dévouer envers leurs semblables moins chanceux.

La Croix rouge

Président :

Julien Bourgogne

croixrougehoudan@gmail.com

Tél . : 01 78 82 58 43

32 route d'Anet 78550 Houdan



Point Hygiène

Il est possible de répondre au besoin vital ainsi qu'à la nécessité de rester propre à la Permanence Croix Rouge, **32 route d'Anet**. Elle est équipée d'une salle d'eau avec douche chaude, sanitaires et dotée de kits individuels pour la toilette. **Horaires** : mardi de 14 à 17h, jeudi 9h à 12h / 14h à 17h30, vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h



Transport social

Sous condition de ressources, La Croix Rouge met à votre disposition un véhicule adapté ainsi qu'un bénévole pour vous déplacer (dans tout le Pays Houdanais /2€ - hors Pays Houdanais dans une limite de 60 kms aller-retour / 4€). Ce service permet aux personnes peu mobiles de se rendre à un rendez-vous médical, Pôle emploi, CAF... **Sur réservation 48 heures à l'avance au 01 78 82 58 43**. Tous les détails sont sur la brochure dédiée, distribuée par le CCAS et les assistants sociaux.

Aide Vestimentaire



Bénéficiaires : Pour se vêtir dignement, grâce à un don d'urgence ou l'attribution de bons sous condition, contre 2€ mensuel et garder le plaisir du shopping
Ouverte à tous pour se faire plaisir à petits prix et ainsi financer les actions de la Croix rouge en même temps.
La Vestiboutique : à l'étage du foyer municipal, rue des jeux de billes. tous les jours de 14 à 17 h sauf le jeudi (fermé) et le vendredi de 10h à 12h30 et de 14 à 19h

L'ADMR

(L'aide à domicile en milieu rural)

Association de services à domicile qui intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie, etc.).

Renseignements : 8, rue d'Épernon.

Tél. : 01 30 46 10 19

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.



Le 26 septembre, dans la salle du conseil, à eu lieu l'assemblée générale de l'ADMR Yvelines, où elle est présente depuis 1952, et plus précisément à Houdan depuis 1983. L'ADMR a une expérience de plus de 70 ans et des compétences avérées dans plusieurs domaines dont les plus connus sont : l'aide à l'autonomie pour accompagner les personnes fragilisées, l'aide à domicile pour améliorer la vie quotidienne et aider les familles, l'aide à la santé pour apporter des offres de soins de qualité.



L'hôpital de Houdan met à votre disposition un numéro spécialement dédié à la **prise de rendez-vous** :

le 01 30 46 18 01.

Il fonctionne en plus du standard (le 01 30 46 18 00) afin de vous faciliter la vie. Pensez-y !

**A votre service !
vos commissions
sans
vous déplacer**

La mairie de Houdan propose **gratuitement** aux personnes âgées, mais également à celles qui temporairement ne peuvent sortir (ou très difficilement), de faire quelques courses chez les commerçants de Houdan.



Si vous souhaitez souscrire à ce service, contactez la mairie au **01 30 46 81 30**. Laissez vos coordonnées, et indiquez le motif de votre demande. Une personne vous recontactera pour vous indiquer à quelle heure elle passera prendre votre commande écrite.



Pôle social

L'accueil du pôle social du Conseil Départemental situé 7 rue du Pot d'Étain à Houdan est fermé au public. Le standard est transféré définitivement à Monfort l'Amaury au 01 34 57 03 40. Les assistantes sociales reçoivent toujours à la Passerelle, Ferme Deschamps, rue d'Épernon, uniquement après prise de rendez-vous.

Pour les prises de rendez-vous ou renseignements vous pouvez téléphoner au 01 30 46 82 00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Si vous avez des documents à remettre, vous pouvez toujours les déposer dans la boîte aux lettres rue du Pot d'Étain.



Si vous avez 60 ans (ou plus) ou si vous avez une mobilité réduite occasionnelle (ou permanente) qui ne vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à domicile organisé par la CC Pays Houdanais.

Tél. : 01 30 46 82 91

Portage
de
Repas
à
domicile

Télé Assistance

Proposée par le CCAS en liaison avec le Conseil Départemental des Yvelines, et la S^{te} VITARIS, est une solution efficace, un lien sûr et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas de malaise, chute...

Renseignements : CCAS de la commune de Houdan

Tél. : 01 30 46 81 30





Cross du collège 2017



Bravo à tous les participants pour leur énergie et le bon état d'esprit lors du Cross du Collège du jeudi 19 octobre 2017. Plus de 1000 élèves ont participé aux 6 courses



220 élèves de primaires (CM2/CM1 des écoles du secteur), plus de 800 élèves du collège de la 6^{ème} à la 3^{ème}, ainsi que des parents et professeurs qui ont couru avec les élèves de 3^{ème}.



Bravo à tous !



La magie de Noël

Dimanche 10 décembre après-midi, c'était le rendez-vous de Noël, organisé par la municipalité, et très attendu par nos petits houdanais. Cette année encore, ce sont 112 enfants qui ont pu profiter d'un très beau spectacle, digne d'un show télévisé, qui a beaucoup plu aussi aux 80 parents présents. De la magie adaptée à tous les âges et fascinante comme ce numéro digne de Houdini avec de la lévitation, mis en scène par Les Christies, qui a gardé le public en haleine tout du long.

La star du spectacle reste bien entendu, toujours le Père Noël. Son arrivée provoque toujours la même effervescence, les mêmes émois chez les petits. Comme d'habitude il s'est prêté avec bienveillance et bonhomie au jeu des photos et à la distribution de sucreries tandis que les enfants profitaient d'un goûter par la ville.

Ce fut une belle introduction à la montée en puissance vers les réjouissances de fin d'année !



Oxyjeunes



Espace Info Santé pour les 11-25 Ans

situé dans la cour de l'Hôpital de Houdan
Cette structure est un lieu anonyme et gratuit, sans rendez-vous, au sein de laquelle les jeunes peuvent s'informer, trouver une écoute et être orienté.

Une psychologue est à leur écoute sur rendez-vous (à prendre auprès d'Oxyjeunes) pour faire le point sur plusieurs entretiens (gratuits) et les orienter si nécessaire.

le mercredi de 13h30 à 18h30 ou sur rendez-vous au 01 30 46 99 70.

Restauration Scolaire Garderie Activités périscolaires



Tout au long de l'année, pour les questions liées aux services périscolaires, Madame LEFEBVRE accueille les familles en mairie :

le lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 17h30.
le mardi de 15h à 20h.

La régie est fermée pendant les vacances scolaires.



OFFICE DE
TOURISME



Ouvert
du mardi au samedi
de 10h à 12h30 et 15h à 18h
Office du Tourisme du Pays Houdanais
Courriel : otph@cc-payshoudanais.fr
Site internet : www.cc-payshoudanais.fr
4, Place de la Tour 78550 Houdan - Tél. : 01 30 59 53 86



22 Porte d'Épernon 78550 MAULETTE
Tél. : 01 30 46 82 80
Fax : 01 30 46 15 75
Courriel : ccph@cc-payshoudanais.fr
Site internet : www.cc-payshoudanais.fr

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi,
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
jeudi de 13h30 à 19h



les nouvelles entreprises

Ben MX : Achat/vente de pièces détachées et accessoires pour motorcycle
6 rue de la Prévauté



Nouveaux commerces à Houdan :



Axes et cibles : soutien scolaire
74 rue de Paris

Charlotine : prêt-à-porter féminin
47 rue de Paris

Rock et Pink Tatoo : tatouages
75 rue de Paris

Néos : restauration rapide
rue d'Épernon

Nous leur souhaitons la bienvenue

Industrie :

Un très beau chantier de déconstruction industrielle dans la zone d'activité Saint Matthieu



Une page de l'histoire de la zone Saint Matthieu se tourne avec la démolition des bâtiments utilisés jadis par Applimo, - qui fabriquait des radiateurs électriques - puis par Ethypharm. Les terrains correspondants ont été achetés il y a quelques années par la CC Pays Houdanais, qui a obtenu depuis des subventions pour lancer la « déconstruction » de ce site.

La déconstruction est une démolition sélective avec tri, et recyclage des différents matériaux. Avec aussi collecte et traitement spécifique des matériaux dangereux, comme l'amiante, et il y a eu en fait sur ce site. On est loin des démolitions où on transportait tout en vrac en décharge...

Les terrains ainsi libérés seront commercialisés par la CC Pays Houdanais pour accueillir des nouvelles entreprises et améliorer l'offre d'emplois.

Un grand bravo à la CC Pays Houdanais qui priorise la reconversion de friches industrielles à la consommation de terres agricoles.

Comme dans le précédent numéro, nous ouvrons ici une "tribune libre", donnant la parole dans notre journal municipal aux groupes composant le conseil, en étant certains qu'ils en feront bon usage.



Agir pour Houdan et le Houdanais

Les mois passent et l'équipe « Agir pour Houdan et le Houdanais » met en œuvre de manière systématique les engagements pris.

Cette année, la rénovation totale de la Cité de l'Opton sera engagée, la rénovation totale de l'éclairage public sera lancée, le parc de stationnement sera définitivement engagé, le site Internet sera ouvert facilitant l'information et l'ensemble des démarches administratives. Vous aurez connaissance de l'ensemble des projets 2018 dès le vote du budget en mi-avril. Mais vous aurez aussi une idée précise d'un plan pluriannuel d'investissement crédible et réaliste sur la période 2018 - 2023 qui nous permettra de conduire à bien sur cette période l'ensemble des rénovations lourdes de voirie, la mise en valeur de nos espaces publics, des opérations de restructurations urbaines - comme celle qui permettra de valoriser les remparts de la rue des fossés -, la préparation de la réalisation d'une nouvelle salle des fêtes.

L'équipe Agir pour Houdan aime avant tout agir et conduire à des réalisations, comme elle l'a fait depuis 1995. Et comme durant toutes ces années, tous ces projets feront l'objet de concertations et de consultations le moment venu, c'est à dire lorsqu'il y a quelque chose de concret à concerter. Nous ne voulons pas faire semblant de consulter.

Une réunion avec les riverains de la Cité de l'Opton est déjà programmée. Des réunions publiques de consultation pour l'évolution du stationnement auront lieu au deuxième semestre.

Nous mettrons aussi en place une commission consultative des services publics locaux qui associera des usagers de ces services.

Mais ces projets, ces réalisations ne verraient pas le jour sans une étroite coopération avec la CC Pays Houdanais et avec le Siahm qui, dans trois ans, aura conduit une remise en état totale de l'ensemble du réseau d'assainissement de la ville.

Vous nous avez élu pour Agir, nous continuerons à le faire. Avec nos sentiments dévoués,

Le groupe Agir pour Houdan et le Houdanais

Alternative Houdanaise

Le stationnement, encore le stationnement, toujours le stationnement...

C'est une des préoccupations majeures des Houdanais ! Lors des élections municipales de 2008 nous étions tous conscients de la nécessité de créer des places de parking pour répondre aux besoins des habitants et accompagner le développement économique de la ville. L'actuelle majorité proposait la construction d'un parking souterrain sous la place de la Tour. Ce projet a été abandonné. La municipalité en a donc lancé un autre sur un terrain donnant sur la rue de la Tour et appartenant à un propriétaire privé. Le montage de ce projet semble avoir changé plusieurs fois, sans que rien ne soit définitivement acté. Nous n'y sommes pas opposés mais nous attendons avec impatience de connaître les modalités de sa mise en œuvre. Il est désormais possible que ce parking ne soit pas mis en service avant la fin de ce mandat, au printemps 2020.

Nous vous rappelons que nous proposons, en 2014, la création d'un parking végétalisé entre la médiathèque et la crèche offrant 70 places et, à plus long terme, la possibilité d'une extension pour 50 places supplémentaires. En 2017, nous avons fait de nouvelles propositions pour ce terrain (transfert du marché sur ce nouveau parking et construction d'une halle). Elles ont été systématiquement refusées. Le Maire défend là un espace vert tout en prévoyant, ailleurs, des projets qui auront aussi pour conséquence une artificialisation des sols.

Certes, notre commune reste attractive mais nous connaissons la fragilité du commerce de centre-ville. Il y a désormais urgence pour trouver des solutions pour pérenniser son activité et redonner aux habitants une qualité de vie qui s'est dégradée. Il faut mener une réflexion collective guidée par le seul intérêt général, sans arrière-pensées ni polémiques inutiles !

Il y aura probablement des efforts à faire par tous ceux qui travaillent en centre-ville, par les visiteurs et par les habitants en acceptant du stationnement payant. Mais ce qui nous paraît incontournable, c'est la mise en place d'un tarif résident et la proposition de parkings gratuits en contrepartie d'un certain éloignement.

Nous avons la chance d'avoir une gare accessible facilement. Celle-ci attire de nombreux usagers, venant de plusieurs départements, qui depuis des années, recherchent des places gratuites dans tous les quartiers de la ville. La création par la mairie de zones vertes est une réponse à ce problème. Néanmoins nous souhaitons que des discussions s'engagent rapidement avec la SNCF qui dispose de vastes terrains désaffectés depuis longtemps, à proximité de la gare.

N'hésitez-pas à prendre contact avec nous ! philippe.seray@wanadoo.fr

(Texte déposé en mairie le 14 février 2018)

MAIRIE DE HOUDAN
69, Grande Rue
78550 HOUDAN
Tél. : 01 30 46 81 30
Fax : 01 30 88 10 01

HORAIRES D'OUVERTURE

lundi, mercredi, jeudi, vendredi
9h à 12h et de 15h à 17h30

mardi
15h à 20h

samedi matin

Permanence état civil (uniquement)
10h à 12h

RESTEZ CONNECTÉS

sur le compte Facebook :
www.facebook.com/villedehoudan
et sur le compte Twitter :
www.twitter.com/villedehoudan



Vous pouvez aussi recevoir l'actualité de la commune (journal municipal, décisions du conseil municipal) directement dans votre boîte mail en communiquant votre adresse Email à : mairie@villehoudan.fr

Contacts

Accueil : accueil@villehoudan.fr

Etat Civil : etat-civil@villehoudan.fr

Police Municipale : policemunicipale@villehoudan.fr

CCAS-Scolaire : ccas-scolaire@villehoudan.fr

Régie Scolaire : regiescolaire@villehoudan.fr

Services Techniques : techniques@villehoudan.fr

Urbanisme : urbanisme@villehoudan.fr

Foncier : foncier@villehoudan.fr

Événementiel : evenementiel@villehoudan.fr

Communication : communication@villehoudan.fr

Achats : achats@villehoudan.fr

Comptabilité : comptabilite@villehoudan.fr

Affaires Générales :

affairesgenerales@villehoudan.fr

Direction Générale des Services :

dgs@villehoudan.fr

Secrétariat : secretariat@villehoudan.fr

Maire : mairie@villehoudan.fr

Permanences

à la mairie

Nous vous rappelons qu'un accueil est à votre disposition tous les jours aux heures ouvrables et que vous pouvez aussi téléphoner au 01 30 46 81 30 ou envoyer un courriel à : mairie@villehoudan.fr

Une permanence état civil uniquement est aussi à votre service le samedi matin de 10h à 12h.

Le maire ou un adjoint tient une permanence le samedi de 10h30 à midi. Vous pouvez les rencontrer sans prise de rendez-vous.

à la Passerelle (Ferme Deschamps)

Uniquement sur rendez-vous au 01 30 41 65 10

Les conciliateurs de justice tous les lundis et vendredis matin
La mission locale de Rambouillet tous les mardis et jeudis matin (pour les 16 à 25 ans)

La CRAMIF : tous les lundis après-midi

Les impôts : le 2^{ème} vendredi matin de chaque mois

La CAF Yvelines reçoit les familles uniquement sous certaines conditions

Consultations juridiques : 1^{er} mercredi du mois à partir de 14h

UFC que choisir (consommateurs) 1^{er} vendredi du mois

Assemblées, élus

Conseil Régional Ile de France

33 rue Barbet de Jouy - 75007 PARIS.

www.iledefrance.fr

Conseil Départemental des Yvelines

Hôtel du Département, 2 place André Mignot

78012 Versailles Cedex.

www.yvelines.fr.

Vos conseillers généraux : Josette JEAN et Didier JOUY

Votre Député : Bruno Milliène

La passerelle : le 3^{ème} lundi du mois, sur rdv, de 10h30 à 11h30

Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université 75355

PARIS 07 SP. bruno.millienne@assemblee-nationale.fr

Circonscription : 2 route d'Herbeville 78580 MAULE

01 34 75 52 14 /depute.millienne@gmail.com

Permanence : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h à 19h
mercredi de 10h à 18h

Assistante parlementaire : Virginie Estrampes

Santé & Services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi au vendredi de 9h /20h et le samedi de 9h /13h : présence d'un médecin généraliste sans rendez-vous. Pour toute prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le 01.30.46.18.00

Médecins de garde : vous devez composer le 15.

Vous serez alors en contact avec un médecin régulateur de l'Aide Médicale d'Urgence (AMU) qui avertira en fonction du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un autre service.

Pharmacies de garde :

afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17.

Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la gendarmerie.



Le papier pour l'impression du "Houdan ma ville" a été choisi en fonction de certifications environnementales respectant les critères de gestion forestière responsable et écologique. On replante systématiquement les arbres après la coupe, aucun enfant n'est utilisé dans les exploitations forestières, respect du droit du travail, respect des espèces protégées, de la faune et de la flore.



Houdan ma ville est édité par la mairie de Houdan. Directeur de la Publication : Jean-Marie Tétart - Rédacteur en Chef : Isabelle Siméon. Photos : Mairie de Houdan - Conception graphique et réalisation : Isabelle Siméon - Impression : Lescure Théol : La Heunière 27120 Douains / 02 32 77 32 40. Dépôt légal : mars 2018. Ce journal est édité sur papier recyclé. 2200 exemplaires.